

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DE ST MAURICE D'ARDECHE Du 15 MAI 2024 à 20h30

Présents : Mrs BACCONNIER – MARTINEZ – RIGAUD – RIEUBON – JOFFROY - GIRARD
Mmes RIEU – BROT

Préparation élection européenne

Liste des permanence pour les élections européennes du dimanche 9 juin de 8h à 18h.

Délibération pour régularisation chemin des Collines

Monsieur le Maire explique au Conseil municipal qu'il convient de régulariser le chemin des Collines, en effet le chemin passe dans des terrains privés. Les propriétaires cèdent à titre gratuit une partie de leurs parcelles soit

- Cession VINET Didier pour 72 ca (parcelle A 770) à la COMMUNE
- Cession consorts MAMET pour 1 a 35 ca (parcelle A 771) à la COMMUNE
- Cession consorts CHARRON / DUVAL pour 40 ca (parcelle A 774) à la COMMUNE
- Cession CHARRON / DUVAL pour 3 ca à consorts MAMET
- Cession COMMUNE pour 17 ca à consort MAMET

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

ACCEPTE la régularisation de ce chemin.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les documents concernant cette cession.

Délibération compétence à la communauté de communes

Le conseil municipal est contre de donner la compétence eau et assainissement à la communauté de communes des Gorges de l'Ardèche.

Divers

- Le conseil municipal donne son accord pour les devis voirie pour :
 - Montée de Galine
 - Impasse de Galine
 - Chemin du Champ de Bois
 - Chemin des Granges
 - Chemin Neuf

- Problème d'humidité dans l'appartement de la Cure, demander un devis pour mettre une climatisation réversible et pour vérifier la VMC.

La séance est levée à 22h30